BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT À
L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE DU GROUPEMENT DES ADHÉRENTS À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MASSAGES DE BIEN-ÊTRE

Coordonnées du souscripteur adhérent :

Nom et prénom :

Adresse :

CP/Ville : Téléphone : E-mail :

Pour une nouvelle adhésion :

- Date d'adhésion choisie :
  (La garantie sera valable pour un an de date à date)

Pour un renouvellement d'adhésion :

- Vos garanties ont été souscrites pour la période du : au
  Vous souhaitez leur renouvellement pour un an à compter du :

Déclarations :

☐ Je déclare être adhérent(e) à la Fédération Française de Massages de Bien Être et exercer une pratique agréée.

☐ Je déclare avoir reçu et pris connaissance des conditions et notices d'informations du contrat d'assurance de groupement souscrit auprès de GEPCA porté par GENERALI Assurances AM710619 pour le risque de Responsabilité Civile Professionnelle et par CFDP « GEPCA Praticiens du Bien-Etre V012019 » pour le risque de Protection Juridique. Si vous ne disposez plus de ces documents, vous pouvez nous demander de vous les renvoyer. Nos coordonnées se trouvent en bas à gauche de ce document, ou les retrouver sur note site : www.gepca.fr rubrique « nos spécialités : Bien-Être - Adhérent(e) FFMBE »

☐ Je demande la prise d'effet de mes garanties pour une durée d'un an de date à date et je règle le montant de la prime correspondante soit : **99 € à l'ordre de GEPCA.** La prime s'entend par praticien adhérent. Si deux praticiens sont présents dans un seul cabinet la prime sera de 198 €, 297 € pour 3 praticiens etc. Le conjoint collaborateur ou le salarié à fonction administrative n'entre pas dans l'assiette de prime.

La radiation de la FFMBE entraîne immédiatement la perte des garanties des contrats RCP et PJ. Dans ce cas, merci de nous contacter afin que nous vous proposions un contrat adapté. Il en est de même en cas de pratiques multiples dont certaines non agréées par la fédération. En cas de cessation d'activité en cours d'année il ne sera pas effectué de ristourne de prime. **La garantie est accordée par période annuelle de date à date sans tacite reconduction.**
Vous pouvez régler par chèque ou par virement sur RIB joint en rappelant dans le libellé: Adh FFMBE mois/année

ATTENTION : A réception de votre adhésion accompagnée de votre règlement, votre attestation vous sera adressée par e-mail à l'adresse renseignée sur le bulletin. Il est donc essentiel de l'écrire de manière lisible. D'autre part afin que notre message d'envoi ne soit pas considéré comme un indésirable dans votre boite e-mail, il convient que vous déclariez notre nom de domaine @gepca.fr comme acceptable.

Date et signature du souscripteur

Vos interlocuteurs GEPCA :
Mme Bleuwenn SAVARY ou M. Jean-Yves MARTIN
24 Place Tabareau, 69004 LYON
contact@gepca.fr